

Commission des Pétitions

Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Débat public retransmis en vidéo¹

Procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2024

Ordre du jour :

- 1. 3150 Pétition publique - Demande d'une 13ème rente de pension annuellement**
- 2. Conclusions des Commissions**

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. André Bauler, Mme Francine Closener, M. Dan Hardy, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori remplaçant Mme Claire Delcourt, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission des Pétitions

M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, Mme Françoise Kemp, M. Ricardo Marques, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés

Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Mme Roberta Pinto, Mme Nathalie Calteux, du Service des commissions de l'Administration parlementaire

Pétitionnaire : M. Bernard Clavien (auteur de la pétition publique 3150)

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Maurice Bauer, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Claire Delcourt, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Pétitions

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, M. Dan Biancalana, M. Gusty Graas, Mme Carole Hartmann, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Sven Clement, observateur délégué

¹ Retrouvez la vidéo de la réunion ici : <https://www.chd.lu/fr/meeting/13230>

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. 3150 Pétition publique - Demande d'une 13^{ème} rente de pension annuellement

Allocutions introductives

Monsieur Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés, rappelle que ce débat public fait suite à la pétition publique 3150 déposée par Monsieur Bernard Clavien pour une 13^{ème} rente de pension. Il souhaite la bienvenue à Madame Francine Closener, Présidente de la Commission des Pétitions, à Monsieur Marc Spautz, Président de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale, à Madame Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi qu'aux députés des Commissions de la Santé et de la Sécurité sociale, et des Pétitions.

Madame Francine Closener, Présidente de la Commission des Pétitions (LSAP) souhaite la bienvenue au pétitionnaire, Monsieur Bernard Clavien, et lui explique les détails du déroulement du débat public. Elle lui donne ensuite la parole en précisant que sa pétition s'inspire du modèle suisse et que le présent débat permettra de faire la lumière sur ce point.

Introduction par le pétitionnaire

Monsieur Bernard Clavien, auteur de la pétition publique 3150, explique que la proposition d'une 13^{ème} rente de pension a pour objet principal de donner plus de pouvoir d'achat aux pensionnés. S'agissant d'un sujet qui touche toutes les générations, l'orateur ajoute que cette idée a toute sa place au sein des débats actuels sur les pensions.

Le pétitionnaire présente les arguments en faveur d'une 13^{ème} rente de pension, à savoir :

- Les pensionnés sont des personnes qui ont fortement contribué à la prospérité actuelle du pays. Il s'agit bien souvent de travailleurs acharnés qui ont modelé l'image du pays, sans se plaindre et avec fierté.
- Une partie des pensionnés recevaient un 13^{ème} mois durant leur vie active, un complément qu'ils ne touchent plus depuis leur retraite.
- Une partie des pensionnés (notamment ceux qui ont travaillé dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de la restauration, du commerce) gagnaient un revenu peu élevé par rapport à la moyenne nationale. Par conséquent, leur pension est désormais relativement peu élevée.
- De nombreuses personnes n'ont pas cotisé durant toute leur carrière au Luxembourg et reçoivent un complément faible ou inexistant de la part des pays où elles ont travaillé avant de rejoindre le Luxembourg. Une 13^{ème} rente de pension aiderait beaucoup de tels pensionnés ainsi que notamment ceux qui résident au Luxembourg et pour lesquels le coût de la vie a fortement augmenté ces dernières années. Sinon, ces pensionnés se verraient obligés de quitter le territoire national pour s'installer là où le coût de la vie est moins élevé, ce qui ferait perdre à l'économie luxembourgeoise une partie importante de ses consommateurs.
- Cette 13^{ème} rente est une façon d'attirer de nouveaux talents au Grand-Duché de Luxembourg, car les conditions sociales avantageuses et avant-gardistes constituent un atout important pour promouvoir la place financière luxembourgeoise ainsi que d'autres secteurs d'activités.

Quant aux arguments en défaveur de cette proposition de 13^e rente pour les pensions, le pétitionnaire les évoque tout en les réfutant.

- L'image que les pensionnés sont les grands privilégiés de notre société est contestable selon l'orateur, car ceci n'est pas le cas dans les secteurs de l'HoReCa, du bâtiment, de l'agriculture et d'autres domaines. Le but d'une société est de mettre toutes les classes d'âge sur un pied d'égalité. Or, constate le pétitionnaire, si les aides au niveau des familles, des crèches ainsi que des foyers scolaires ont bien augmenté ces dernières années, il serait équitable de ne pas oublier les pensionnés, sachant que cette 13^e rente bénéficiera un jour à tous les travailleurs du Grand-Duché.
- L'idée selon laquelle les coûts de cette 13^e rente feront augmenter les dépenses relatives aux pensions est également contestée par l'orateur qui explique que l'État encaissera davantage d'impôts, directement sur cette 13^e rente, et indirectement sur le revenu supplémentaire réinvesti dans l'économie luxembourgeoise (commerces, restaurants, etc.).

Monsieur Clavien conclut que son idée devrait faire partie des débats sur les retraites qui sont en cours, ceci afin de renforcer le pouvoir d'achat des pensionnés, ce qui sera bénéfique pour tout le pays.

Le pétitionnaire souhaite encore faire part de tout le bien qu'il pense quant au droit accordé au peuple luxembourgeois de pouvoir soumettre des pétitions. Il encourage le Luxembourg et les pays européens à promouvoir ce droit, et, si possible, à le compléter par le droit d'approuver ou refuser les pétitions et par le droit de lancer des référendums.

Échange de vues

Monsieur le Député Jeff Boonen (CSV) fait remarquer que le système de pensions prévoit actuellement une allocation de fin d'année forfaitaire pour tous les pensionnés quel que soit le montant de leur pension respective. Il s'interroge dès lors sur l'aspect social et équitable qui découlerait d'une 13^e rente calculée en fonction du montant de la pension versée mensuellement. A cet égard, il demande au pétitionnaire s'il ne pense pas que l'allocation de fin d'année, d'un montant égal pour tous, ne constitue pas un moyen plus équitable pour soutenir les faibles pensions.

Monsieur Bernard Clavien est d'avis que les pensionnés qui perçoivent une pension plus élevée sont en droit de bénéficier d'une 13^e rente plus élevée, parce qu'ils ont également cotisé davantage.

Madame la Députée Françoise Kemp (CSV) demande au pétitionnaire comment il envisage le financement de cette 13^e rente pour la pension au vu du déséquilibre existant entre les recettes et les dépenses dans le système des pensions.

Monsieur Bernard Clavien suggère de financer cette 13^e rente par une augmentation du taux de cotisation des pensions, sachant que les bénéfices de ces versements reviendront à tous les pensionnés dans le futur.

Madame la Députée Djuna Bernard (déi gréng) revient sur le fait que l'auteur de la pétition s'inspire du modèle suisse. L'oratrice note que les Suisses envisagent d'augmenter le taux de TVA en guise de financement. Elle demande l'avis du pétitionnaire sur ce type de financement.

Monsieur Bernard Clavien pense qu'il ne faudrait pas toucher à la TVA qui ne concerne pas seulement les pensionnés, mais s'applique à tout le monde. Il suggère par conséquent d'en rester au financement de cette 13^e rente via les cotisations pour les pensions.

Monsieur le Député André Bauler (DP) estime qu'un relèvement potentiel des cotisations pourrait occasionner une perte de compétitivité et donc d'attractivité pour le Luxembourg. Il souhaite connaître l'avis du pétitionnaire à ce sujet et lui demande s'il n'envisage pas d'autres sources de financement.

Monsieur Bernard Clavien reste persuadé que même si l'augmentation du taux de cotisation pour les pensions pourrait s'avérer néfaste pour la compétitivité, elle engendrerait par ailleurs des mesures sociales favorables qui attireraient des travailleurs et des talents au Luxembourg. Il ajoute que l'augmentation d'un douzième du taux de cotisation resterait en fin de compte abordable.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo (LSAP) souligne que le Luxembourg a pris l'option d'une assurance pension étatique très forte (1^{er} pilier) pour le système des pensions, et qu'il n'existe pas ou peu de systèmes comparables aussi avantageux. En outre, le montant des pensions au Luxembourg est indexé en fonction du coût de la vie et ajusté à l'évolution des salaires. Par ailleurs, une allocation de fin d'année est également prévue. L'objectif premier des députés est d'assurer la pérennité et la nature de leur système de pensions pour tout un chacun. L'orateur privilégie le système dont dispose le Luxembourg à toutes les alternatives possibles. Sans pour autant dévaloriser la demande du pétitionnaire, il fait remarquer que la priorité principale au Luxembourg est d'assurer aux pensionnés actuels et futurs les meilleures prestations possibles, comme c'est le cas aujourd'hui. Il demande l'avis de Monsieur Bernard Clavien à ce sujet en insistant sur le fait qu'« à trop charger la mule, on finit par la tuer ».

Monsieur Bernard Clavien reprend la citation en faisant remarquer que les mules sont des animaux très résistants et supportent beaucoup de charges. Il admet que l'indexation sur les pensions est avantageuse au Luxembourg, mais souligne que lorsque l'index augmente, cela signifie que les prix et services augmentent également. Selon lui, le système des pensions, aussi bon soit-il, peut toujours s'améliorer. Il relève le fait que dans les médias, on évoque déjà les 2^e et 3^e piliers d'assurance pension et pense donc que le système actuel n'est plus suffisant et qu'il faut envisager d'autres options. Il souhaite que son idée puisse être prise en compte dans les futurs débats.

À la question de Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) si l'augmentation du taux de cotisation devrait également s'appliquer aux pensionnés, Monsieur Bernard Clavien confirme, car il est en faveur de l'égalité et de la solidarité. Dès lors, des impôts devraient être perçus sur la 13^e rente de pension.

Monsieur le Député Marc Baum (déi Lenk) félicite le pétitionnaire pour l'initiative qui a donné lieu à un premier débat en séance plénière sur les pensions. Outre l'objectif de pérenniser le système des pensions et d'attirer davantage de travailleurs, l'orateur retient un élément essentiel de cette démarche, à savoir assurer une vie décente durant la retraite aux personnes qui ont cotisé et travaillé toute leur vie. Or, selon Monsieur Baum, plus de 32 000 pensionnés au Luxembourg perçoivent une pension minimale et cette dernière se situe en dessous du seuil de pauvreté. L'orateur admet la valeur de la voie royale qui est le financement par les cotisations. Et si les cotisations ne suffisent plus, des augmentations sont prévues ainsi qu'une aide partielle de l'État. Néanmoins, il ajoute qu'au Luxembourg, les cotisations s'appliquent essentiellement aux salaires et non à d'autres sources de revenus.

Afin de garantir la pérennisation du système des pensions, l'orateur demande au pétitionnaire s'il pense à des sources de financement autres que celles des cotisations sur les salaires. Il lui demande également son avis quant au plafond de cotisation en vigueur, à savoir le fait que la base du calcul mensuel des cotisations est plafonnée à cinq fois le salaire social minimum mensuel.

Monsieur Bernard Clavien répond qu'il n'est pas en faveur d'un financement sur des revenus annexes et estime qu'il faut garder chaque chose dans sa catégorie, comme c'est le cas actuellement.

En ce qui concerne les limites de cotisation pour les salaires élevés, il est d'avis que tout est possible et susceptible d'être débattu lors des prochaines discussions sur les pensions. Il note que les chiffres sont positifs pour le pays, que les comptes sont équilibrés et les recettes sont supérieures aux attentes, donc, selon lui, il existe des possibilités. Il considère par ailleurs que les grandes fortunes contribuent déjà à l'aide au financement à travers leurs impôts. Il est d'avis qu'il faut fixer une limite décente pour tout le monde et reste sur l'idée d'augmenter le taux de cotisation des pensions, ce qui serait juste et équitable pour tous.

Intervention de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Madame Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, félicite le pétitionnaire pour sa courageuse initiative visant à contribuer au grand débat actuel sur la pérennisation du système des pensions. L'oratrice rappelle que les consultations sur la thématique des pensions sont en cours et que le financement des pensions en constitue un point essentiel. Dans ce contexte, les systèmes de retraite d'autres pays sont également examinés, bien qu'il soit pratiquement impossible de les copier dans leur intégralité sur le système luxembourgeois. C'est notamment le cas pour le système des pensions en Suisse auprès duquel le pétitionnaire s'est inspiré.

L'oratrice rappelle qu'en Suisse, il existe également 3 piliers pour la prévoyance vieillesse. Le premier pilier qui est l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) a effectivement introduit une 13^e rente mensuelle pour les retraités afin de couvrir de manière forfaitaire les besoins absolus de la population. Le premier versement de cette 13^e rente devrait avoir lieu en décembre 2026. Selon Madame la Ministre, les pensions sont réévaluées tous les deux ans en fonction des salaires et des prix, mais sur décision du Conseil fédéral, car il ne s'agit pas d'un mécanisme automatique. Le financement de la 13^e rente est, quant à lui, en cours de discussion, mais semble s'orienter vers une augmentation de la TVA.

Madame la Ministre souligne ensuite qu'il existe depuis 2002 au Luxembourg une allocation de fin d'année forfaitaire, calculée proportionnellement à la durée de la carrière. Une carrière totale de 40 ans donne actuellement droit à un montant de 985,94 euros. Ce montant est réduit de moitié si la durée de la carrière couvre seulement 20 ans. Ce montant est régulièrement indexé et ajusté, une prochaine augmentation de 1,6% étant prévue pour janvier 2025.

L'oratrice rappelle que huit tranches d'index ont eu lieu au cours des dix dernières années. Le montant de l'allocation de fin d'année a subi une augmentation de plus de 30%, incluant 9% de réajustement et 22% d'indexation. Selon Madame la Ministre, le coût de cette allocation de fin d'année s'élevait en 2002 à 33,1 millions d'euros par an pour 112 000 bénéficiaires et il est actuellement estimé à 120 millions d'euros pour 220 000 bénéficiaires.

Madame la Ministre remercie encore l'initiative de Monsieur Bernard Clavien et encourage le dépôt de pétitions et d'avis concernant la thématique des pensions sur le site Internet prévu à cet effet¹.

Mot de clôture du pétitionnaire

Le pétitionnaire comprend l'importance de l'élément financier pour assurer la pérennité des pensions. Il note toutefois que même si le système luxembourgeois satisfait la majorité des pensionnés, de nombreuses personnes ayant travaillé dans des secteurs plus précaires ne perçoivent pas de retraite suffisante pour boucler les fins de mois. L'orateur insiste pour que

¹ <https://pensioun.xn--schwzmat-y2a.lu/>

cette classe de population confrontée à de grosses difficultés financières durant la retraite ne soit pas ignorée dans les débats.

Il ajoute que des variations à son idée peuvent être envisagées, comme le versement d'une 13^e rente aux personnes dont la pension mensuelle ne dépasse pas un certain seuil. Il s'agit avant tout pour l'orateur d'une question de solidarité. À ce propos, il fait référence aux nombreuses aides qui ont été accordées aux familles et s'interroge dès lors sur la mise en place similaire d'un système solidaire et pérenne pour les pensionnés qui ont contribué à promouvoir la grandeur du pays.

Le pétitionnaire conclut qu'une 13^e rente de pension s'inscrit dans un objectif commun de solidarité. Il souhaite à tous un débat passionnant et passionné sur cette thématique en espérant que celui-ci aboutira à une solution optimale pour tous.

2. Conclusions des Commissions

Les députés réunis en huis clos remarquent que le pétitionnaire a mis en évidence un élément qui ne relève pas de la pérennisation du système des pensions, mais qui concerne plutôt le montant effectif des pensions, jugé trop bas pour une partie de la population.

Les députés sont d'avis qu'un débat d'orientation à la Chambre est nécessaire au cours duquel la demande du pétitionnaire sera prise en compte dans les discussions sur le système des pensions.

Madame la Ministre partage également cet avis, car la question du montant insuffisant des pensions pour une partie de la population a également été relevée durant les consultations.

Un débat d'orientation aura donc lieu à la Chambre l'année prochaine et le souhait exprimé par le pétitionnaire fera partie des éléments qui y seront examinés et discutés.

Procès-verbal approuvé et certifié exact